

Communiqué de presse

Bruxelles, le 8 février 2017

Région bruxelloise

Mesures complémentaires nouvelles en matière de diversité et de lutte contre les discriminations à l'embauche : pour les patrons, c'est « NON »!

Dans sa déclaration de politique régionale 2014-2019, le gouvernement bruxellois s'est engagé à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir la diversité. Des mesures complémentaires nouvelles proposées par le Ministre de l'Emploi, Didier GOSUIN, ont ainsi été soumises aux interlocuteurs sociaux. Ces mesures prévoient notamment d'introduire, à l'égard des employeurs, des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs dans les outils de promotion de la diversité ainsi que de sanctionner les entreprises pratiquant la discrimination à l'embauche. Le banc patronal a décidé de couper court aux discussions ! La FGTB Bruxelles condamne fermement pareille attitude.

Ce lundi 6 février 2017, au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, les représentants du banc patronal ont décidé de couper court aux discussions relatives aux nouvelles mesures complémentaires en matière de diversité et de lutte contre les discriminations à l'embauche proposées par le Ministre de l'Emploi, Didier GOSUIN.

En cause, la possibilité, via une nouvelle ordonnance, de mettre en place deux types de test de discrimination destinés à identifier des faits présumant l'existence d'une discrimination :

- 1) des tests de situation, qui visent à lutter contre les discriminations en matière d'embauche ;
- 2) des appels mystères, qui visent à s'assurer qu'un employeur n'accepte pas des demandes discriminantes d'un client potentiel.

Le texte prévoit, par ailleurs, la possibilité de *sanctionner* les entreprises pratiquant la discrimination à l'embauche.

La FGTB déplore l'obstruction dont fait preuve le banc patronal, au regard de l'ampleur de ce défi à Bruxelles.

En région bruxelloise, en effet, les personnes d'origine étrangère continuent d'enregistrer un taux de chômage nettement plus élevé que les personnes d'origine « belgo-belge ». Ainsi, à titre d'exemple, les personnes d'origine extra-européenne connaissent un taux de chômage de 25,8 % (contre 10,4 % pour les personnes d'origine belge). La discrimination à l'embauche est incontestablement une cause importante de ce phénomène.

« Pour rappel, fin 2016, les représentants des employeurs avaient déjà obtenu du Gouvernement bruxellois qu'il renonce à conditionner les aides aux entreprises à la conclusion de plans diversité quantifiés. Aujourd'hui, ces mêmes patrons refusent de discuter la mise en place de tests et le renforcement du dispositif de sanction des discriminations proposé par le Gouvernement. Notre région et ses citoyens ne peuvent accepter ce type d'attitude au regard de l'importante discrimination dont sont victimes les travailleurs et les travailleurs sans-emploi. » précise Philippe VAN MUYLDER, Secrétaire général de la FGTB Bruxelles.

La FGTB Bruxelles tient à marquer son soutien aux objectifs que s'est assignés le gouvernement régional.

La FGTB rappelle en outre sa volonté :

- 1) de contraindre les employeurs bruxellois qui reçoivent des aides et subventions publiques à négocier un plan de diversité ;
- 2) en cas d'embauche, d'introduire dans ces plans des engagements quantitatifs de recrutement de travailleurs issus de publics-cibles, par exemple suivant des quotas socio-territoriaux (recrutement prioritaire de travailleurs issus de communes dont le taux de chômage dépasse la moyenne régionale) ;
- 3) de doter les services d'inspection des moyens leur permettant de procéder à des contrôles, afin, notamment, de pouvoir sanctionner les entreprises contrevenantes.

La FGTB est, du reste, totalement surprise de constater la volonté des représentants des employeurs d'exonérer de tout contrôle les employeurs qui discriminent ! : des représentants patronaux d'ordinaire si prompts à exiger une sévérité maximale à l'égard des demandeurs d'emploi pris en défaut de recherche active d'un emploi et enclins à l'introduction de strictes indicateurs de performances dans les politiques publiques...

La FGTB rappelle enfin que l'accord social négocié en Région bruxelloise (ndlr « Stratégie 2025 ») consiste en un *tout équilibré*. Le banc syndical a fait de la question de la discrimination une de ses priorités majeure et avait obtenu, dans le cadre de la Stratégie 2025, l'accord des patrons pour conditionner les aides aux entreprises à la conclusion de plans diversité quantifiés. En contrepartie, à la demande des employeurs, d'importantes mesures ont été prises en faveur des entreprises comme notamment le « Small business Act » et le développement intégré du commerce. Pour la FGTB, cette volte-face met à mal un accord social équilibré et affaiblit la relation de confiance établie dans ce cadre.

Contact : Stéphane LALOUX – 0478/233.986